



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, a adopté par résolution un projet de règlement portant le numéro 352-1 sur le règlement de zonage;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, lundi le 2 juin 2025, à 19 h au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le règlement numéro 352 intitulé « Règlement de zonage » afin d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la Municipalité, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce 7 mai 2025.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier



Certificat de publication (article 420 C. M.)

Je, soussigné, Larry Drapeau, résidant à Sorel-Tracy, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cuthbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, conformément à l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, le 7 mai 2025 :

- *sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca);*
- *à l'entrée du bureau municipal au 1891 rue Principale, à Saint-Cuthbert;*

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mai 2025.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier